



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PAC

Question écrite n° 13348

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations des producteurs de porcs qui, confrontés à la chute des cours et des exportations, ont demandé des mesures financières d'urgence et la mise en place d'un « projet stratégique sur le court et le moyen terme ». Le président de la Fédération nationale porcine a notamment souligné, le 17 février 2003, qu'actuellement, le kilo de porc se négocie à 1 euro alors qu'il « devrait être à 1,30/1,40 euro pour couvrir les charges des producteurs. Il lui demande quelles mesures sont envisagées.

Texte de la réponse

Le marché porcin français traverse depuis plusieurs mois une période d'incertitude qui se traduit par un niveau de prix assez faible. Ainsi, en tenant compte des diverses bonifications perçues par les éleveurs de porcs en plus du prix de base, le prix de vente des porcs charcutiers se situe à 1,20 euro/kg de carcasse, alors que le coût de production s'élève à environ 1,30 euro/kg de carcasse. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a contribué à l'établissement de conditions de marché plus favorables à la reprise des cours de la viande de porc. Après de très longues périodes de fermeture liées à des embargos sanitaires, les marchés coréens et japonais sont à nouveau ouverts aux viandes porcines françaises. La reprise des exportations vers ces destinations est indispensable pour assurer une bonne valorisation de toutes les pièces des carcasses de porc. Par ailleurs, la Commission européenne a mis en place une aide au stockage privé de viande de porc, à la demande de la France. Cette opération a permis de retirer du marché 111 862 tonnes pour un coût de 45,6 millions d'euros. Le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a également rassemblé un groupe de banques privées, qui assureront une ouverture de lignes de trésorerie spécifiques pour les éleveurs porcins. Les prêts proposés aux éleveurs seront consentis par les banques aux conditions les plus favorables offertes actuellement par le marché, pour un montant de 60 millions d'euros. Enfin, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a commandé une mission à une équipe de quatre hauts fonctionnaires pour évaluer de façon prospective les stratégies à mettre en oeuvre pour assurer l'avenir de cette filière.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13348

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1520

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4510